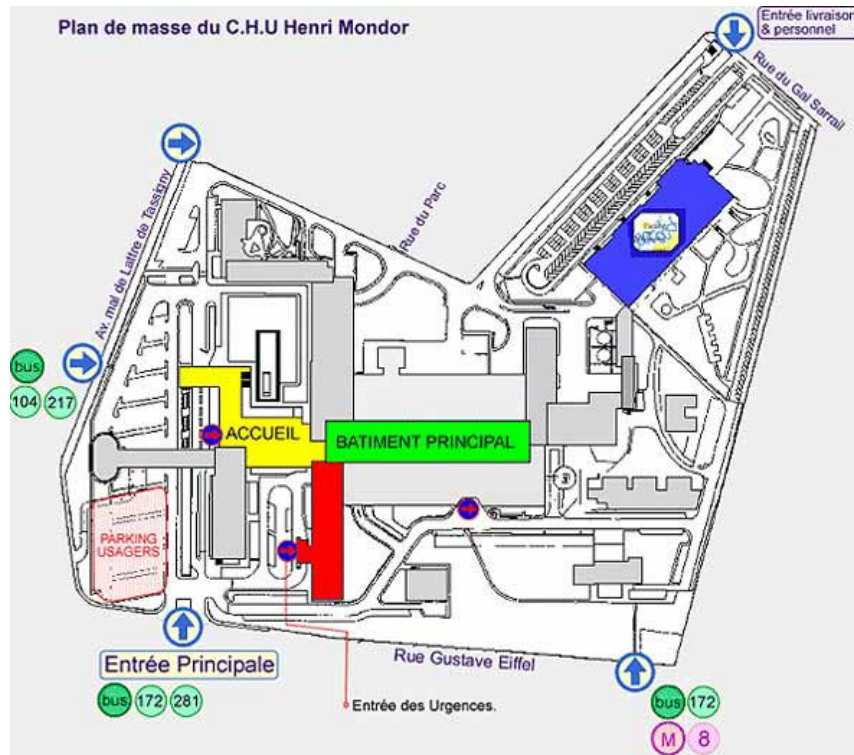


- Les moyens d'accès -

Métro : Ligne 8, Station : Créteil l'Echat - Hôpital Henri Mondor

Bus : 104, 172, 217, 281 : arrêt Henri Mondor
Transval et 392 : Eglise de Créteil

Cars : APTR-SETRA
APTR-STRAV



*Conception : Le Service de Réanimation Médicale
Janvier 2002, mise à jour Janvier 2009*



PÔLE RÉANIMATION-ANESTHÉSIE-SMUR

LIVRET D'ACCUEIL



**SERVICE DE
RÉANIMATION
MÉDICALE**

www.reamondor.aphp.fr

- Présentation du Service -

Madame, Monsieur,

Un de vos proches vient d'être hospitalisé dans notre Service afin de bénéficier d'une surveillance intensive et de soins spécialisés. Ce livret est destiné à vous permettre de vous familiariser avec le service de Réanimation et à vous donner des informations pratiques pour vous faciliter le contact avec l'équipe soignante.

Le service de Réanimation Médicale comporte 24 lits : 2 boxes (Box 1 et Box 2) de 4 lits, l'Unité Maurice Rapin, ou "UMR", de 5 lits, et 11 lits de Surveillance continue parfois appelée « post-réanimation ». Maurice Rapin était le nom du premier Chef de Service, décédé en novembre 1986; fondateur de la Réanimation en France, ancien Doyen de la Faculté de Médecine, qui a ouvert ce service en 1970).

L'hospitalisation dans les secteurs de réanimation (« aigus ») (UMR, Box 1 et 2) est motivée par la gravité de l'état des patients. La partie de surveillance continue est dédiée aux patients nécessitant une surveillance sans recours aux techniques les plus lourdes.

Le Service prend en charge de nombreuses pathologies pour le traitement des défaillances vitales associées, mettant en œuvre des techniques de pointe pour le diagnostic ou le traitement (assistance respiratoire, circulatoire, rein artificiel, fibroscopie bronchique, etc.). Pour plus d'explications voir notre site www.reamondor.aphp.fr, rubrique « Information aux familles ».

La réanimation en elle-même et les techniques qui lui sont associées comportent un risque élevé d'infections, favorisées par la fragilité des patients. Même si nous mettons tout en œuvre pour tenter de les prévenir, environ 1 malade sur 3 aura une infection durant son séjour en réanimation.

- Sommaire -

Présentation du service	1
Organigramme	2
Accueil des familles	3
Les visites des familles	4
Informations aux familles	5
Recherche clinique	6
Lexique	7
Plan schématique du service	10
Charte du patient hospitalisé	11
Hygiène et lavage des mains	12
Les moyens d'accès	13

- Organigramme du Service -

Pr.C. Brun-Buisson <i>Chef de Service</i>	Mme C. Saliou Cadre Supérieur Infirmier
-	-
Pr L. Brochard <i>Adjoint</i>	Mme I. Bourgeon-Ghittori Mme S. Madelaine Cadres Infirmiers
-	-
Pr F. Lemaire <i>Consultant</i>	-
-	-
Dr F. Schortgen Dr A. Thille <i>Praticiens Hospitaliers</i>	49 infirmiers
-	-
Dr A. Mekontso Dessap <i>Praticien Hospitalo-Universitaire</i>	23 aide-soignants
-	-
Dr C. Jannièrè, Dr O. Beji <i>Chefs de Clinique</i>	1 secrétaire hospitalière Mme A. Bazile
-	-
+ 1 à 2 médecins assistants	1 assistante Sociale Mme C. Regnault
6 internes	-
-	-
12 étudiants en médecine	-
-	-
3 secrétaires médicales : Mmes F. Delcampe, S. Touati, D. Gaye.	1 assistante sociale 3 kinésithérapeutes 1 diététicienne

- Accueil des Familles -

Une permanence à l'accueil est assurée de 8 heures à 20 heures, tous les jours, où les premières informations concernant votre proche vous seront données. Vous serez ensuite conduit auprès de l'infirmière qui a la charge de votre malade. Les cadres infirmiers (Tel : 01.49.81.43.76) et le personnel d'accueil (Tel : 01.49.81.23.96) sont à votre disposition pour les problèmes d'ordre social et administratif.

L'Assistante Sociale du service est également à votre disposition afin de vous aider dans vos démarches administratives. N'hésitez pas à la contacter (01.49.81.24.83).

Une présence de divers cultes et religions existe à l'hôpital (catholique, israélite, musulman ou protestant). Se renseigner auprès de la secrétaire hospitalière et/ou des cadres infirmiers.

Le patient peut recevoir du courrier durant son séjour ; celui-ci doit être adressé au : "service de Réanimation Médicale".

- Les visites des familles -

Beaucoup de techniques et de soins complexes sont effectués, rendant les conditions de visite très particulières. Cependant, le service a souhaité que les visites des familles soient largement possibles. Celles-ci sont autorisées dans tous les secteurs :

de 15 h à 21 h

Afin de permettre les soins aux malades, les visites doivent être brèves et limitées à deux personnes en même temps. L'accès des enfants aux secteurs de soins n'est pas souhaitable. Aucun aliment ne peut être apporté de l'extérieur sans avis du médecin. En raison du risque d'infection, les fleurs ne sont pas admises.

Il est parfois inévitable que des soins soient dispensés aux heures de visite ; nous vous demandons alors de patienter en salle d'attente, à l'entrée du service, face au Secrétariat Médical.

Certains patients nécessitent des mesures d'isolement particulières qu'il convient de respecter. Le lavage des mains avec les solutions hydroalcooliques (flacons bleus à l'entrée des chambres) est recommandé (cf avant-dernière page)

Merci de vous conformer aux conseils de l'équipe soignante.

- Informations aux familles -

L'admission en service de réanimation indique le plus souvent la nécessité d'une surveillance rapprochée ou un état de santé préoccupant. Tout le personnel est conscient de l'inquiétude que cela peut générer pour les proches et essaiera de vous informer le mieux possible.

Tous les jours a lieu la visite dite "médicale" du Service. Elle se déroule avec les médecins de l'unité concernée et le personnel infirmier en présence des étudiants en médecine du service (Externes),

Vous pouvez obtenir des renseignements auprès des médecins, durant les heures de visite (se renseigner auprès des infirmières ayant en charge votre proche). Le Chef de Service reçoit personnellement et aussi rapidement que possible les familles des patients qui le souhaitent, sur rendez-vous, pris au Secrétariat Médical (face à la salle d'attente), auprès de Mme Delcampe (01.49.81.23.91).

Les renseignements fournis par téléphone ne peuvent être que limités (respect du secret médical). En cas d'aggravation, un responsable du Service vous prévient par téléphone au numéro que vous aurez indiqué au moment de l'admission de votre proche. De fait, **n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées à l'accueil.**

Il est possible qu'au cours de l'hospitalisation de votre proche dans le service de réanimation médicale son état de conscience ne lui permette pas de communiquer avec l'équipe soignante. Nous vous conseillons d'indiquer dès votre arrivée le nom de l'interlocuteur de la famille pour l'équipe médicale (conjoint, parent, enfant, ami), ou de la « personne de confiance » lorsqu'elle a été désignée par le malade, en demandant à l'infirmière de le noter dans le dossier. Pensez également à indiquer les coordonnées du médecin traitant. Il est possible d'obtenir la communication du compte-rendu d'hospitalisation ou du dossier médical.

- Recherche Clinique -

Lexique de A à Z

Centre Hospitalo-Universitaire, l'Hôpital Henri Mondor est rattaché à la Faculté de Médecine de Créteil (Université Paris XII - Val de Marne). L'amélioration de la prise en charge des patients grâce à la progression des connaissances par la recherche est une de nos priorités.

Les médecins peuvent proposer à votre proche de participer à une recherche biomédicale sur un médicament, un matériel ou une stratégie de prise en charge, afin de développer les connaissances médicales. La loi du 20.12.1988 modifiée par la loi du 25.07.1994, et plus récemment la transposition en droit français de la directive européenne de 2001 (loi du 9.08.2004, décret du 26.04.2006, arrêté du 9.03.2007) décrit le cadre juridique de la recherche biomédicale. Ces règles protègent les patients et définissent les conditions de cette recherche. Aucune recherche sur un médicament ou dispositif nouveau ne peut être menée sans l'accord d'un Comité de Protection des Personnes (CPP) et l'accord du patient ou, à défaut, d'un membre de sa famille si le patient est jugé "incompétent" (coma, anesthésie, etc). Le consentement est recueilli par écrit: il peut vous être demandé de remplir un formulaire de consentement. Le patient (ou son représentant) est bien entendu libre de refuser de participer à la recherche ou à tout moment de mettre fin à sa participation.

D'autres recherches qui testent des « soins courants » (déjà employés en pratique) font l'objet, après accord du CPP, d'une simple information.

Durant le séjour, des données sur l'état de santé de votre proche sont recueillies quotidiennement par les infirmiers et les médecins dans le cadre des soins. Ces données sont régulièrement analysées afin d'évaluer et d'améliorer la qualité des soins. Certaines informations sont amenées à être saisies sur support informatique, et sont anonymisées. Vous pouvez cependant à tout moment refuser que les données recueillies concernant votre proche soient analysées.

Adrénaline/Noradrénaline

Médicament administré en perfusion pour augmenter la tension artérielle ou améliorer la fonction cardiaque.

Arrêt cardiaque

Le cœur sert à faire circuler le sang dans tous les organes afin de leur apporter de l'oxygène nécessaire à leur fonctionnement. L'arrêt du fonctionnement du cœur entraîne rapidement la mort. En dehors d'un décès attendu, lorsque le cœur s'arrête de battre, des manœuvres de ressuscitation comme le massage cardiaque et la ventilation artificielle sont tentées et peuvent parfois permettre de remettre le cœur en fonction. Mais les autres organes, particulièrement le cerveau, qui ont été privés d'oxygène lorsque le cœur était à l'arrêt peuvent ne pas fonctionner à nouveau normalement malgré la reprise d'une activité du cœur. Un manque d'oxygène de quelques minutes abouti à la mort des cellules cérébrales qui ne seront jamais remplacées. Si un nombre important de cellules cérébrales sont mortes, cela entraîne un coma profond irréversible incompatible avec une survie prolongée. En effet, le cerveau ne sera plus capable de contrôler les fonctions vitales de l'organisme.

Bactérie résistante

L'administration d'antibiotique modifie la flore bactérienne normale de l'organisme (peau, tube digestif...) Les bactéries développent des mécanisme de défense contre les antibiotiques (résistance) et deviennent de plus en plus difficiles à traiter. Ainsi l'administration d'antibiotique doit être raisonnée.

Choc

Baisse de la tension artérielle provoquant un manque d'oxygène au niveau des organes.

Choc septique: choc lié à une infection; Choc hémorragique: choc lié à une perte de sang; Choc cardiogénique: choc lié à un mauvais fonctionnement du cœur; Choc anaphylactique: choc lié à une allergie.

Coma

L'état de coma est provoqué par une maladie grave du cerveau qui n'assure plus les fonctions vitales de l'organisme, particulièrement la respiration. Le coma empêche la communication du malade avec son entourage. Le malade est incapable de comprendre

et d'exécuter des ordres simples. En revanche le coma permet des mouvements et une ouverture des yeux par réflexes.

Endoscopie-Fibroscopie bronchique

Il s'agit d'un examen consistant en l'introduction d'une sonde contenant une fibre optique pour visualiser la trachée et les bronches. Elle permet également d'effectuer des prélèvements à la recherche de microbes ainsi que des biopsies. Le fibroscope est introduit soit par la narine après anesthésie locale soit par la sonde d'intubation ou de trachéotomie.

Endoscopie-Fibroscopie digestive

Il s'agit d'un examen consistant en l'introduction d'une sonde contenant une fibre optique pour visualiser le tube digestif. Elle permet essentiellement de rechercher l'origine d'un saignement ou d'effectuer des biopsies au niveau de l'estomac ou du colon (coloscopie).

Echographie cardiaque

Grâce à l'émission d'ultrasons, l'échographie permet une visualisation du cœur afin d'évaluer son fonctionnement et l'intégrité des valves cardiaques. Ces ultrasons sont émis et enregistrés par une sonde que l'on passe sur le thorax devant le cœur (échographie trans-thoracique) ou que l'on positionne dans l'œsophage après anesthésie (échographie trans-oesophagienne), au plus près du cœur, afin d'améliorer la précision de l'examen.

Escarre

Plaie cutanée liée à une mauvaise irrigation sanguine de la peau et des tissus du fait de la pression continue lors d'un alitement prolongé provoquant la mort des cellules et la nécrose.

Mort cérébrale

La mort est définie soit par l'arrêt du fonctionnement du cœur et de la respiration, soit par une destruction irréversible du cerveau. Le cerveau peut être mort alors que le cœur continue de fonctionner grâce à des manœuvres de réanimation artificielles comme la ventilation. Bien que le cœur continue de battre, la mort doit être déclarée et les techniques de réanimation stoppées. Si les organes autres que le cerveau sont encore en bon état de fonctionner, un prélèvement de ces organes doit être envisagé avec les proches du défunt, en fonction du souhait exprimé de son vivant. Ces organes seront greffés à des malades en attente d'un don.

Neuro-myopathie

La gravité de la maladie initiale, l'alitement prolongé et certains médicaments peuvent provoquer une atteinte des nerfs ou des muscles aboutissant à une faiblesse qui parfois

peut être sévère et aller jusqu'à la paralysie des membres et des muscles de la respiration. Les neuromyopathies guérissent spontanément mais nécessitent une rééducation pour retrouver une mobilité normale.

Pneumonie

Infection des poumons par un microbe (bactérie, champignon, virus).

Scope (moniteur de surveillance)

Moniteur affichant les paramètres de surveillance en continu sur un écran avec différents systèmes d'alarme en fonction de la gravité du problème détecté. Les paramètres habituellement surveillés sont : la fréquence du cœur et sont activité électrique (électrocardiogramme), la fréquence de la respiration, la tension artérielle, l'oxygénation du sang

Sédation/Coma artificiel

Lorsqu'une assistance respiratoire invasive est nécessaire, des médicaments sédatifs sont administrés au patient pour l'endormir et prévenir la douleur liée aux différentes sondes et gestes de réanimation. Cette sédation permet le confort des malades mais permet également une mise au repos facilitant la guérison en cas d'état de choc. Cet état d'endormissement par des médicaments est aussi appelé « coma artificiel » ou « anesthésie générale ».

Septicémie

Infection généralisée avec passage des microbes dans le sang (bactérie, champignon, virus).

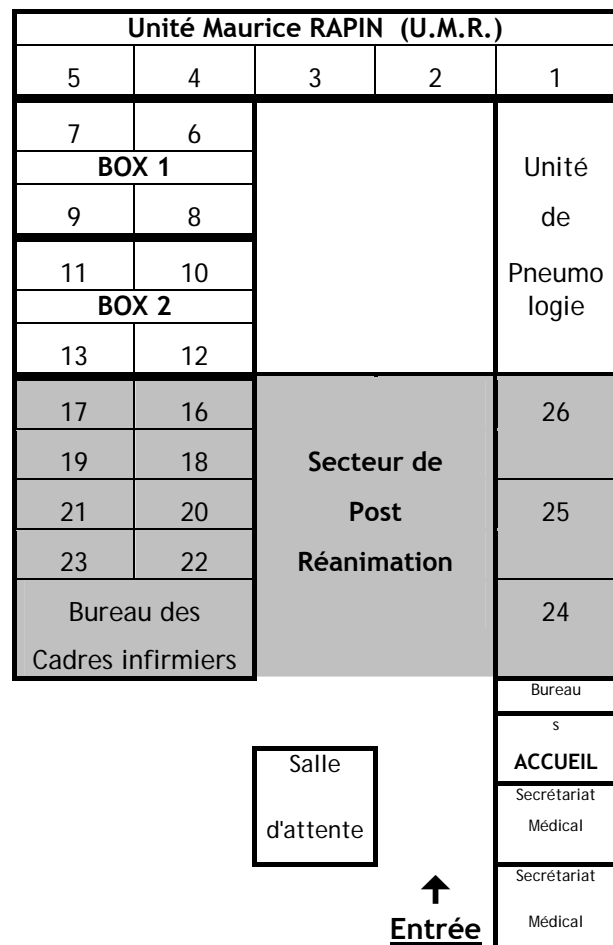
Solutions hydro alcooliques/Stérilium®

Ce sont des produits désinfectants à base d'alcool qui permettent de tuer les microbes présents sur les mains plus efficacement que ne le font les savons. Ce geste doit être réalisé avant et après avoir touché un malade ou un objet contaminé par des microbes. C'est une mesure de prévention efficace contre la transmission des microbes et les infections nosocomiales. Nous vous demandons donc d'effectuer une friction des mains avant et après la visite de vos proches.

Ulcère gastrique

Formation d'un cratère dans la paroi de l'estomac susceptible de saigner (hémorragie digestive) qui est provoqué par un microbe, des médicaments ou le stress.

- Plan schématique du service -



Accès unique : 1^{er} étage par les ascenseurs bleus

Accueil : 01.49.81.21.11 - DECT 35.976

UNITÉ MAURICE RAPIN : 01.49.81.23.99
BOX 1 : 01.49.81.23.88 - BOX 2 : 01.49.81.23.87
Post-Réanimation : 01.49.81.23.98
Télécopie : 01.49.81.25.42

- Charte du patient hospitalisé -

Le service public hospitalier est accessible à tous et en particulier aux personnes les plus démunies. Il est adapté aux personnes handicapées	1	6	Le patient hospitalisé peut, à tout moment, quitter l'établissement sauf exceptions prévues par la loi, après avoir été informé des risques éventuels qu'il encourt
Les établissements de santé garantissent la qualité des traitements, des soins et de l'accueil. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur	2	7	La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité doit être préservée ainsi que sa tranquillité
L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. Le patient participe aux choix thérapeutiques qui le concernent	3	8	Le respect de la vie privée est garanti à tout patient hospitalisé ainsi que la confidentialité des informations personnelles, médicales et sociales qui le concernent
Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient	4	9	Le patient a accès aux informations contenues dans son dossier notamment d'ordre médical
Un consentement spécifique est prévu, notamment pour les patients participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage	5	10	Le patient hospitalisé exprime ses observations sur les soins et l'accueil et dispose du droit de demander réparation des préjudices qu'il estimerait avoir subis

Vous pouvez consulter le texte intégral de cette Charte (circulaire ministérielle n°95-22 du 6/5/1995 relative aux droits des patients hospitalisés). Renseignez-vous auprès des cadres infirmiers du service

Si vous estimez que le malade a subi un préjudice durant son hospitalisation dans le service, vous avez la possibilité de vous adresser à la « Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge » (CRUQPC). Celle-ci est à votre disposition pour vous informer et éventuellement vous orienter sur les voies de conciliation et/ou de recours. Son téléphone est : 01.49.81.40.02.

Nous vous remercions de bien vouloir faciliter le bon fonctionnement du service en tenant compte de ces différentes consignes. Soyez assurés que les médecins et les infirmières s'efforceront de réduire le plus possible les inconvénients inhérents à cette hospitalisation. Vous pouvez utiliser le cadre ci-dessous pour faire part de vos remarques et suggestions éventuelles.

- Hygiène et lavage des mains -

Les mesures d'hygiène, et surtout le lavage des mains, sont très importantes en réanimation pour éviter la propagation des infections. Le lavage des mains est fait essentiellement grâce aux solutions hydro-alcooliques, très efficaces pour la plupart des bactéries.

Vous trouverez ces flacons de liquide bleuté à tous les postes de soins ou près des chambres. Vous pouvez les utiliser facilement grâce au poussoir qui permet de mettre un peu de liquide dans la paume et de se frotter les mains pendant une à deux minutes.

En entrant et en sortant de la chambre :



**Remarques - Suggestions
concernant votre hospitalisation
A nous renvoyer**

Nom (facultatif) : M_____

1°) Accueil

2°) Informations

3°) Soins

4°) Autres : précisez

*A remettre à l'Accueil ou au Secrétariat Médical ou par courrier
(Hôpital Henri Mondor - Service de Réanimation Médicale
94010 Créteil)*

**Remarques - Suggestions
concernant votre hospitalisation
A nous renvoyer**

Nom (facultatif) : M_____

1°) Accueil

2°) Informations

3°) Soins

4°) Autres : précisez

*A remettre à l'Accueil ou au Secrétariat Médical ou par courrier
(Hôpital Henri Mondor - Service de Réanimation Médicale
94010 Créteil)*